

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE Du lundi 7 octobre 2019 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Déneigement OMH saison 2019-2020
 - 5.2 Demande réduction de vitesse rue Talbot et 3^e rang ouest
 - 5.3 Demande de réduction de la vitesse – 4^e rang est
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Internet haute vitesse – Projet MRC
 - 6.2.2 Municipalisation de la rue Champêtre
 - 6.3 Culture
 - 6.3.1 Dépôt compte-rendu bénévoles bibliothèque
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Autoriser demande Certificat d'Autorisation au MDEE (environnement)
 - 6.4.2 Achat et pose luminaires de rues, phase 4
 - 6.4.3 Réfection plancher – salle Bâtisseurs
 - 6.4.4 Luminaires au DEL garage
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 FDT – Attribution projet parc Phaneuf
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Formation aux employés
 - 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Embauche d'un pompier volontaire
 - 6.7.2 Aide financière sécurité publique, volet 3
 - 6.8 Travaux publics
 - 6.8.1 Achat couvert poste de pompage
 - 6.8.2 Reddition PPA - Voirie 2019
7. Remise des rapports des officiers municipaux.
8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation
 - 8.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2019.
 - 8.3 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
9. Autres sujets
10. Avis de motion
11. Règlements
12. Invitations
13. Varia
14. Période de questions
15. Clôture et levée de l'assemblée

«Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose. Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer.»
Antoine de Saint-Exupéry

N° 2353

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 7 octobre à 19h.**

Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Steeves Mathieu, Daniel Dodier, Mario Carrier.

Est absent : le conseiller Sylvain Chabot,

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-211

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-212

D'adopter le procès-verbal du 3 septembre 2019 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 30 septembre 2019.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Déneigement OMH saison 2019-2020

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Stoke nous a demandé d'offrir le service de déneigement pour la saison 2019-2020;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-213

De demander une compensation de 700\$ pour la prestation de ce service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Demande réduction de vitesse rue Talbot et 3^e rang ouest

ATTENDU QUE des citoyens présentent à la municipalité une demande pour réduire la vitesse sur le chemin Talbot et le 3^e rang ouest;

ATTENDU QUE ces mêmes citoyens présentent une pétition pour appuyer leur demande.

Rés. 2019-214

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

DE mandater le comité voirie et sécurité publique pour analyser la situation et présenter un rapport et recommandation à la prochaine séance du conseil.

DE demander à la Sûreté du Québec une surveillance accrue dans ce secteur en regard de la vitesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Demande de réduction de la vitesse – 4^e rang est

ATTENDU QUE des citoyens présentent à la municipalité une demande pour réduire la vitesse ou d'installer des ralentisseurs de vitesse sur le 4^e rang est;

ATTENDU QUE ces mêmes citoyens présentent une pétition pour appuyer leur demande.

Rés. 2019-215

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

DE mandater le comité voirie et sécurité publique pour analyser la situation et présenter un rapport et recommandation à la prochaine séance du conseil.

DE demander à la Sûreté du Québec une surveillance accrue dans ce secteur en regard de la vitesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Internet haute vitesse – Projet MRC

ATTENDU QUE la MRC Val Saint-François a entrepris une négociation pour l'accès à la haute vitesse par fibre optique;

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke doit identifier le territoire qui fera l'objet de la négociation;

ATTENDU QU'une partie du territoire est desservie par un service coaxial;

ATTENDU QUE plus le secteur à desservir par la fibre optique est grand, plus le coût sera élevé.

Rés. 2019-216

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

DE demander que les secteurs desservis par l'internet coaxial soient retirés des négociations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.2 Municipalisation de la rue Champêtre

ATTENDU QUE les travaux de construction des rues du développement Havre champêtre ont été effectués selon les recommandations de la firme FNX innov inc.

ATTENDU QUE l'acceptation finale des travaux a lieu au moins un an après la date de leur acceptation provisoire et que le promoteur a demandé cette acceptation au moins vingt jours d'avance;

ATTENDU QUE l'ingénieur a fait une inspection finale des travaux et le promoteur est avisé des réparations jugées nécessaires et que celles-ci ont été effectuées;

ATTENDU QUE le Promoteur s'engage à vendre à la Municipalité pour la somme d'un dollar (1,00 \$), les lots formant l'assiette des rues dans le secteur prévu à la présente entente et incluant les infrastructures construites par le promoteur, les passages piétonniers et servitudes s'y rattachant dans les trente jours suivant l'acceptation finale, par la Municipalité, des travaux visés par la présente entente, sur recommandation de l'ingénieur;

ATTENDU QUE le Promoteur s'engage, de plus, à vendre à la Municipalité les lots formant l'assiette des rues décrites à la présente entente libres de toutes taxes municipales ou scolaires avec garantie contre tous troubles et évictions et quittes de toutes charges, hypothèques et privilèges qui pourraient ou auraient pu les grever;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit le notaire instrumentant et assume les frais relatifs à l'acte notarié;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-217

QUE la Municipalité de Stoke devienne propriétaire de la rue Champêtre, des passages piétonniers et servitudes s'y rattachant, s'il y a lieu.

QUE la Municipalité mandate l'étude de notaire de son choix à préparer les documents d'acquisition de la rue.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.3.1 Dépôt compte-rendu bénévoles bibliothèque

La directrice générale dépose le rapport trimestriel des activités des bénévoles de la bibliothèque.

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 Autoriser demande Certificat d'Autorisation au MDDECC (environnement)

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire pour la construction d'une surface multifonctionnelle.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-218

D'autoriser la directrice générale à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de mise à niveau d'une surface multifonctionnelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.2 Achat et pose luminaires de rues, phase 4

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-219

D'accepter la soumission de Jean-Marc Laroche électricien au montant de 5 145 \$ plus taxes pour le remplacement de 7 lumières de rue (achat et installation).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.3 Réfection plancher – salle Bâtisseurs

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-220

D'accepter la soumission pour la réfection du plancher de la salle Bâtisseurs pour 6 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.4 *Luminaires au DEL garage et caserne*

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-221

D'accepter la soumission pour changer les luminaires pour du DEL au garage municipal et la caserne pour un maximum 6 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Loisirs

6.5.1 *FDT – Attribution projet parc Phaneuf*

ATTENDU QU'une somme de 15 000\$ est réservée dans le Fond de développement du territoire pour la Municipalité de Stoke;

ATTENDU QUE la Municipalité veut mettre à niveau le parc Phaneuf, projet qui s'inscrit dans le programme FDT.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-222

DE confirmer à la MRC que le montant réservé de 15 000\$ sera utilisé pour la mise à niveau du Parc Phaneuf à réaliser en 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 Ressources humaines

6.6.1 *Formation aux employés*

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-223

QUE l'adjointe administrative soit autorisée à suivre les formations «Taxation et T4/R1» au coût de 340\$ plus taxes.

QUE la directrice générale soit autorisée à suivre la formation «Gestion des actifs municipaux à l'heure des changements climatiques » au coût de 99\$ plus taxes et la formation « Budget » au coût de 170\$ plus taxes.

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à participer à un colloque régional de son association au coût de 85\$ plus taxes.

QUE les frais d'inscription soient payés par la Municipalité et que les autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 *Embauche d'un pompier volontaire*

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-224

D'accepter la candidature de François Martin comme pompier volontaire dans le service de sécurité incendie de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7.2 *Aide financière sécurité publique, volet 3*

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-225

QUE la Municipalité de Stoke présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de minimum 50 000\$, dans le cadre du **Volet 3** du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en

respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la **contribution** municipale sera d'une valeur **d'au moins** 50 000\$; pour un projet qui **totalise** un **investissement global** de 100 000\$ en sécurité civile;

AUTORISE Sara Line Laroche, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que tous les renseignements, annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de comptes à l'Agence sur demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8 Travaux publics

6.8.1 Achat couvert poste de pompage

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'accepter la soumission pour changer le couvert du poste de pompage pour 985 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 Reddition PPA - Voirie 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'approuver les dépenses d'un montant de 23 727\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 30 septembre 2019.

8.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2019.

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre.

Rés. 2019-226

Rés. 2019-227

8.3 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement numéro 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Rés. 2019-228

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 394 275.25 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées 64 036.89 \$ Opérations courantes à payer: 289 092.41 \$
Salaires payés : 41 145.95 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets
10. Avis de motion
11. Règlements
12. Invitations
13. Varia
14. Période de questions
15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu que la séance soit levée à 07 h 24.

Rés. 2019-229

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire